

Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH

place la version: 2 / Date de révision: 26.04.2024

Date d'impression 07.08.24

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

neodisher endo MED

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

désinfectants

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Dr. Weigert (Schweiz) AG General-Guisan-Strasse 6

CH-6300 Zua

No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10 No. Fax +41 (0) 41 229 40 13 Adresse email de la sida@drweigert.de

personne

responsable pour

cette FDS

#### **Fabricant:**

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 26.04.2024 07.08.24



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

#### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

# composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate; isotridécanol, éthoxylé

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

#### N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

No. CAS 94667-33-1 No. EINECS 619-057-3

Numéro 01-2119950327-36

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 10 Aquatic Chronic 1 M = 1



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression CH 26.04.2024 07.08.24

ATE orale 1.157 mg/kg

éthanediol

No. CAS 107-21-1 No. EINECS 203-473-3

Numéro 01-2119456816-28

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale

STOT RE 2 H373

cATpE orale 500 mg/kg

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS 112-34-5 No. EINECS 203-961-6

Numéro 01-2119475104-44

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

propan-2-ol

No. CAS 67-63-0 No. EINECS 200-661-7

Numéro 01-2119457558-25

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336

isotridécanol, éthoxylé

No. CAS 69011-36-5

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale

Eye Dam. 1 H318

ATE orale 300 mg/kg

alcools gras alcoxylés

No. CAS 120313-48-6

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 3 H412

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours



Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

CH

Date de révision: 26.04.2024

Date d'impression 07.08.24

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

# En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

# En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

# Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression CH 26.04.2024 07.08.24

énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après 8A Matières dangereuses combustibles corrosives TRGS 510

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\*

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition \*\*\*

#### éthanediol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 26 mg/m³ 10 ppm(V) Valeur limite à courte terme 52 mg/m³ 20 ppm(V) Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H: S; Remarque: H SSc; Auge, OAWKT HU

éthanediol

Liste IOELV Type IOELV

Valeur 52 mg/m³ 20 ppm(V) Valeur limite à courte terme 104 mg/m³ 40 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Sk; Remarque: Skin

propan-2-ol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 500 mg/m³ 200 ppm(V)



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 26.04.2024 07.08.24

Valeur limite à courte terme 1000 mg/m³ 400 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: B SSc; Auge & OAW, ZNS, LeberKT AN; INRS,

NIOSH

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 67 mg/m³ 10 ppm(V) Valeur limite à courte terme 101 mg/m³ 15 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste IOELV Type IOELV

Valeur 67,5 mg/m³ 10 ppm(V) Valeur limite à courte terme 101,2 mg/m³ 15 ppm(V)

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### **Protection respiratoire - Note**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm La protection des mains doit se conformer EN 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### **Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

Couleur

Odeur

Liquide, limpide
incolore à jaunâtre
caractéristique



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 26.04.2024 07.08.24

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur 54 °C

méthode c.c.

Remarque Negative results are obtained in the sustained combustibility test (UN

test L.2).

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 6,5 température 20 °C

**Viscosité** 

dynamique

Valeur < 50 mPa.s

température 20 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,00 g/cm³

température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression CH 26.04.2024 07.08.24

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données** 

Aucun(e) n'est connu(e).

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE > 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

#### N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces rat

DL50 1157 mg/kg

méthode OCDE 401

propan-2-ol

Espèces rat

DL50 5840 mg/kg

méthode OCDE 401

isotridécanol, éthoxylé

Espèces rat

DL50 > 300 à 2000 mg/kg

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

propan-2-ol



Date d'impression remplace la version: 2 / Date de révision: Version: 3 / CH 07.08.24 CH

26.04.2024

**Espèces** lapin

DL50 13900 mg/kg

**OCDE 402** méthode

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

propan-2-ol

Espèces rat

CL 50 25 mg/l

Durée d'exposition 6 h

Administration/Forme Vapeurs méthode **OCDE 403** 

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

isotridécanol, éthoxylé

Espèces lapin évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

isotridécanol, éthoxylé

**Espèces** lapin

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont Remarque

pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

**Exposition unique** 

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 26.04.2024 07.08.24

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme

#### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

#### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### **Toxicité pour les poissons (Composants)**

N,N-didécy	/I-N-méth	xo)vloa-lv	véthvl)am	moniump	ropionate
11,11 01000	,	, po., (on	<i>y</i>	oap	opionato

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)
CL 50 0,78 mg/l
Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE 203

isotridécanol, éthoxylé

Espèces carpe (Cyprinus carpio)

CL 50 > 1 à 10 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE 203

propan-2-ol

Espèces Pimephales promelas

CL 50 9640 mg/l

Durée d'exposition 96 h

alcools gras alcoxylés

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 > 1 à 10 mg/l

Durée d'exposition 96 h

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

#### N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces Daphnia magna CE50 0,07 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OCDE 202

isotridécanol, éthoxylé

Espèces Daphnia magna

CE50 > 1 à 10 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OCDE 202

propan-2-ol

Espèces Daphnia magna CL 50 env. 10000

CL 50 env. 10000 mg/l Durée d'exposition 48 h



Date d'impression remplace la version: 2 / Date de révision: Version: 3 / CH 07.08.24 CH

26.04.2024

alcools gras alcoxylés

**Espèces** Daphnia magna

CE<sub>50</sub> 0,1 à 1 mg/l

Durée d'exposition 48 h

**OCDE 202** méthode

Toxicité pour les algues (Composants)

N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces Scenedesmus subspicatus EbC50

0,15 mg/l h

Durée d'exposition 72 méthode **OCDE 201** 

isotridécanol, éthoxylé

Espèces Scenedesmus subspicatus

CE<sub>50</sub> 1 à 10 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode **OCDE 201** 

propan-2-ol

**Espèces** Scenedesmus subspicatus

CI50 1000 mg/l

72 Durée d'exposition h

alcools gras alcoxylés

Espèces Scenedesmus subspicatus

CE<sub>50</sub> 0.1 à mg/l

Durée d'exposition 72 h

**OCDE 201** méthode

Toxicité pour les bactéries (Composants)

N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces boue activée CE<sub>50</sub> mg/l

16.8 Durée d'exposition 3 h

**OCDE 209** méthode

isotridécanol, éthoxylé

Espèces boue activée

CE50 140 mg/l

propan-2-ol

Espèces boue activée

CE50 100 mq/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

isotridécanol, éthoxylé

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

non déterminé Remarque

12.4. Mobilité dans le sol



remplace la version: 2 / Date de révision: Version: 3 / CH CH

26.04.2024

Date d'impression 07.08.24

#### Indications générales

non déterminé

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Indications générales

non déterminé

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

## Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

## Indications générales

non déterminé

# Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances

dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



Date d'impression Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: 07.08.24 СН 26.04.2024

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1903	1903	1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyét hyl)ammoniumpropionate)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N,N-didecyl-N-methyl-poly(oxyet hyl)ammonium propionate)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N,N-didecyl-N-methyl-poly(oxy ethyl)ammonium propionate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			8
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	51	51	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	

### Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

#### **Autres informations**

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie E1 Danger pour l'environnement 100 200 t t

aquatique



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 26.04.2024 07.08.24

### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

#### **Autres ingrédients**

désinfectants

COV

COV (CE) 0 % COV (CH) 9,1 %

#### **Autres réglementations**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

#### **Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 Méthode de calcul Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul Aquatic Acute 1 H400 Méthode de calcul Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

# mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes

à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

STOT rép., Catégorie 2



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 26.04.2024 07.08.24

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

#### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by

the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

IBC: Intermediate Bulk Container CAS: Chemical Abstracts Service

ISO: International Organization for Standardization

OEL: Occupational exposure limit

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

**UN: United Nations** 

IMO: International Maritime Organization

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.